

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 22 Fructidor,

(Ere vulgaire)

Mardi 3 Septembre 1795.

Emeute populaire à Cagliari, en Sardaigne, dans laquelle un général a été fusillé. — Faux bruits sur l'attaque de la Hollande. — Grandes espérances de paix avec l'Empire. — Reflexions sur les assemblées primaires. — Mouvements populaires arrivés à Londres. — Autres mouvements arrivés en Corse. — Proposition faite à la convention nationale de se déclarer permanente; discussion à cet égard. — Acceptation de la constitution par plusieurs armées.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS DE LA BELGIQUE, DE LA SUISSE ET DE GENEVE.

On ne reçoit plus à Paris d'abonnemens aux Nouvelles Politiques pour ces différens pays. Il faut s'adresser désormais ;
Pour la Belgique, à Bruxelles, chez le citoyen Horgnies, au bureau des postes;
Pour la Suisse, à Basle, à l'expédition des Gazettes, au bureau des postes;
Pour Geneve, et les cantons de Suisse adjacens, à Geneve, au citoyen Molles, directeur des postes.
On a préféré de placer les bureaux d'abonnemens dans ces trois villes, comme étant les mieux situées pour ne point faire éprouver de retard dans la distribution.
Il ne sera fait aucune expédition pour la Belgique, la Suisse et Geneve, si l'abonnement n'est souscrit à un des trois bureaux ci-dessus désignés.

ITALIE.

De Livourne, le 17 août.

La corvette papale le *Saint-Pie*, de 16 canons, arriva ici le 14 avec deux felouques de sa nation : elle a escorté du port d'Anzo jusqu'ici deux tartanes, ayant à bord l'équipage du corsaire français qui s'échoua dernièrement sur les côtes de Rome, & que S. S. a généreusement assisté & mis en liberté, comme nous l'avons déjà rapporté.

Ce matin, la flotte anglaise aux ordres de l'amiral Hotham, est entrée dans notre rade : elle est composée de 24 vaisseaux de guerre.

Des lettres de Cagliari, du 7, nous apprennent que le marquis Pagliaccio, général, qui étoit en prison comme coupable envers le peuple, a été subitement arraché de sa prison par une populace furieuse, qui l'ayant revêtu de son habit de général, lui a tiré 11 coups de fusil & l'a ensuite achevé à coups de sabre, sans vouloir lui accorder le tems de se confesser. Les mêmes lettres ajoutent qu'il existe dans toute la Sardaigne des principes d'insurrection & de guerre civile. On a déjà envoyé à la cour

de Turin deux mémoires tendans à obtenir le rétablissement des anciens privilèges de l'Isle, que les habitans font consister à se gouverner eux-mêmes comme un pays tributaire du roi, & non à être gouvernés par des Piémontais. Ces prétentions fermentent dans les esprits, & l'on craint qu'il n'en résulte quelques terribles événemens contre les partisans du gouvernement actuel.

AUTRICHE.

De Vienne, le 14 août.

Il est arrivé ici, il y a déjà quelques jours, un courrier au chevalier Eden, ministre plénipotentiaire d'Angleterre auprès de ce cabinet. Le chevalier Eden se transporta sur-le-champ au palais impérial, & eut une audience particulière de l'empereur. On assure qu'il a demandé, au nom du cabinet de Saint-James, que l'armée autrichienne tente le passage du Rhin, pour faire une diversion dans le moment où la France doit éprouver beaucoup d'embarras du côté de la province de Bretagne, & où le gouvernement a dû détacher des corps considérables de l'armée du Rhin pour se porter dans cette contrée. On ignore encore quelles sont les déterminations du conseil impérial; on a remarqué qu'aussi-tôt après l'audience donnée par l'empereur, il y a eu un conseil d'état, & qu'ensuite le général Bellegarde, qui se trouvoit encore ici, a été envoyé au général Clairfayt.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 23 août.

Les dernières nouvelles arrivées de la West-Flandre, donnent lieu de croire que le projet d'une attaque contre la Hollande, de ce côté là, est dénué de fondement. Les Hollandais qui étoient à Osnabruck ont reçu l'ordre du commandant prussien de quitter le pays; ils sont partis, le 15, pour se rendre à Diepholz. D'un autre côté,

les corps d'émigrés français qui restoient dans le duché de Brême, doivent aller se joindre à l'armée de Condé. Enfin, les dernières lettres de Londres, du 14, semblent annoncer un changement de système sur la destination de l'armée du lord Moyra. On a débarqué trois ou quatre régimens qui étoient déjà embarqués; & l'on croit que ceux qui partiront sont destinés pour les Indes orientales ou occidentales.

De Rastadt, le 23 août.

Les espérances de paix avec l'Empire s'accroissent de moment en moment, & le roi de Prusse continue de faire les plus grands efforts pour applanir les obstacles qui ont retardé jusqu'ici cet œuvre si desirable. Plusieurs princes de l'Empire soupirent ardemment après cette paix; & le duc de Deux-Ponts, dont les états sont entre les mains des Français, n'est pas le moins desirieux d'être réintégré dans sa principauté. Un ministre, de sa part, a passé par cette ville pour se rendre à Bâle.

Mais si la paix avec l'Empire s'achemine vers sa conclusion, celle de l'empereur s'en éloigne. Il se fait dans toute l'armée des mouvemens qui annoncent que la campagne va commencer. Un nombre infini de troupes remontent vers Fribourg, & tout se dispose pour des opérations très-importantes.

Plusieurs corps de troupes qui avoient été réunis à l'armée du Haut-Rhin, vont en être détachés pour aller renforcer le corps d'armée que nous avons au Bas-Rhin. Dans cette dernière partie, nous nous bornerons, à ce qu'il paroît, à la défensive, tandis que M. le général de Wurmsér & le corps de Condé agiront offensivement sur le Haut-Rhin.

De Cologne, le 24 août.

La semaine dernière nous avons été témoins d'une scène très-alarmante. Les Français descendoient le Rhin, à quatre heures après-midi avec des bateaux du Woerdgen. A peine étoient-ils arrivés vis-à-vis de la rue Duse, qu'ils se sont aperçus des préparatifs menaçans des Autrichiens qui tenoient la mèche allumée dans leurs batteries. Aussitôt que le commandant français en fut instruit, il fit sortir la garnison le long du Rhin, & l'on s'attendoit à une canonnade, mais nous en avons été quittes pour la peur.

Le jour suivant, dans la matinée, quelques bataillons ont quitté la rive du Rhin & ont été remplacés par d'autres. Tout annonce des hostilités prochaines. Hier soir il est arrivé par la porte de Hahnen un transport de grosse artillerie. Ce transport est sorti par la porte de Saint-Séverin, & ce matin nous avons vu quatre-vingt & quelques chariots prendre la même route.

On travaille avec beaucoup plus d'activité aux retranchemens, le long du Rhin, & les bourgeois qui ont eu ordre d'y travailler, sont traités avec une telle rigueur, que s'ils manquent de s'y rendre, on les force de défrayer, dans leurs maisons, deux soldats, jusqu'au jour où leur tour revient de se mettre à l'ouvrage. Indépendamment de cela, il doit encore payer deux florins d'or.

Hier, on a vu marcher, de l'autre côté du Rhin, une grande quantité de troupes; on a même observé un train considérable de grosse artillerie qui prenoit la route de Deutz vers Mulheim. Dans les environs de cette dernière

ville, on découvre un camp fort étendu, & qui paroît s'augmenter de jour en jour.

On vient de convoquer, en ce moment, notre magistrat, ainsi que les quarante-quatre. Le représentant du peuple Menard demande à la ville 2 millions de liv. en especes, sous le titre d'emprunt; il est vrai; mais il faut les fournir en vingt quatre heures. On ignore de quelle manière va s'y prendre notre magistrat pour satisfaire à cette demande.

Aujourd'hui la nombreuse infanterie qui étoit répandue dans les villages des environs de Meurs, est allée occuper le camp près d'Urdingen, où il est arrivé beaucoup d'infanterie la nuit précédente.

Les préparatifs des Français, qui paroissent une énigme, continuent toujours. Il y a 100 canons près d'Urdingen, qui est lui-même rempli d'artillerie.

Le Fèvre ira occuper le village de Rumeln; Morleau sera près de lui.

Le camp commence à se rapprocher de nous.

De Grosgerau, le 22 août.

D'après des nouvelles certaines venues d'Oppenheim, il regne parmi le clergé de Deux-Ponts, depuis Hundruken jusqu'au Rhin, une très-grande fermentation qui a déjà donné sujet à plusieurs assemblées. Cela vient de ce que les représentans du peuple veulent mettre le clergé en général sur le pied français, en accordant à chacun de ses membres une pension de 12 cents livres. Il y a plus, c'est que par suite de cette résolution, on a mis en vente pour le compte de la république française, les revenus de l'administration électorale, les dîmes des paroisses & tous les autres droits seigneuriaux.

Comme la cherté excessive des denrées, causée par la disette, fait déjà trop souffrir le clergé pour qu'il puisse subsister avec la modique pension qu'on lui propose, il vient d'envoyer à Strasbourg quatre députés, pris parmi ses membres, au nombre desquels se trouve le professeur & conseiller consistorial Falbers de Deux-Ponts, pour engager le représentant Merlin, de Thionville, à révoquer l'adite résolution. Ils sont autorisés, en cas de refus, à s'adresser à l'ambassade prussienne, établie à Bâle, & en dernier résultat, de s'adresser à la convention nationale même.

F R A N C E

De Paris, le 21 fructidor.

Les comités de gouvernement qui avoient rendu la liberté, par un arrêté du 28 thermidor, au ci-devant prince de Conti & à la ci-devant duchesse de Bourbon, par un second arrêté du 14 fructidor, l'ont aussi rendus à la ci-devant duchesse d'Orléans: l'opinion publique s'étoit auparavant prononcée en faveur de ces trois détenus qui intéressoient également par leurs malheurs, par leurs vertus & par le civisme dont ils n'avoient cessé de donner des marques pendant tout le cours de la révolution.

Remarquons ici, que les mesures très-sévères que la tyrannie précédente s'étoient permises, tandis qu'elle faisoit des efforts violens & impolitiques pour arracher à l'amour de la république les citoyens les plus paisibles, remarquons, dis-je, que ces mesures ont dû faire place à d'autres plus justes & moins austères depuis que le

principes de justice ont succédé aux convulsions anarchiques, & qu'il a été permis d'aimer la république.

Observons aussi, que c'est au retour, aux bons principes, que la république doit en partie l'existence politique qu'elle a reçue par le vœu des nations étrangères qui lui ont enfin demandé son alliance & la paix.

Il n'y a que des gens ignorans des vrais élémens, dont se compose la félicité d'une grande nation, qui aient pu persuader au peuple français qu'ils avoient tant d'intérêt à égaler pour le tyranniser dans tous les sens, que ce bon peuple pouvoit se passer de l'affection, de l'estime & de tous les rapports politiques & commerciaux, avec le reste de l'univers. Mais enfin l'expérience ayant démontré, en même tems, & leurs erreurs à cet égard, & les maux qui en ont résulté; la sagesse nationale, s'il est permis de s'exprimer ainsi, doit être le résultat d'une telle expérience.

En comment se manifestera cette sagesse achetée par tant de sacrifices, si ce n'est par le sacrifice utile & nécessaire de tant de vieilles haines entre les citoyens, par l'oubli des maux, quelquefois involontaires, que les principaux artisans de l'anarchie ont semés sur nous ?

Que ceux qui sont si profondément haineux s'examinent eux-mêmes; qu'ils voient s'ils n'ont pas été entraînés plus d'une fois dans ces tourbillons désordonnés, dont les différentes factions ont obscurci la route de la liberté publique: c'est alors qu'ils deviendront eux-mêmes indulgens pour les fautes d'autrui, en se pénétrant du besoin d'indulgence qui les peint eux-mêmes, s'ils sont de bonne foi.

Il doit résulter de cette morale, devenue générale, une réunion sincère entre tous les Français, & une force d'institution républicaine contre laquelle toute malveillance particulière viendra se briser.

S'il est permis de partager les biens qui vont naître de cette union, nous dirons donc au peuple français: « Vous avez été torts quand vous avez été injustes, combien ne le serez-vous pas davantage quand vous aurez détruit tous les systèmes diviseurs qui ont prolongé d'une manière si fâcheuse la durée de vos calamités de toute espèce ! »

Les assemblées primaires semblent déjà être animées du meilleur esprit; on a remarqué dans la formation de leurs bureaux que ces agitateurs connus que la loi n'a pas atteints, l'ont été par une sorte de cri d'improbation que leurs noms faisoient écho.

Ces assemblées paroissent convaincues que rien n'est plus pressant que d'arriver, par le chemin le plus court & le plus droit au terme de la révolution, qu'elles voient dans l'acceptation de l'acte constitutionnel. La liberté publique est en plein exercice de ses droits, & elle a trop appris qu'elle ne doit pas en abuser; c'est dans le bon choix de ses électeurs que la nation entière doit mettre toute sa confiance, & puis se reposer sur eux du soin de leur donner de dignes représentans. Nous ne ferons point ici la nomenclature des citoyens qui doivent être exclus des choix nationaux; nous nous contenterons de dire que les esprits turbulens, les hommes exagérés, les accapareurs de tribunes & ces verbeux motiennaires qui oient sans cesse au danger & au feu, doivent être scrutés sévèrement.

On a remarqué, comme une chose vraiment extraordinaire, que ceux des auteurs qui ont écrit contre le décret du 6 fructidor, sur le mode d'élection, soit en

feuilles détachées, soit en affiches, ont tous signé leurs écrits; tandis que ceux qui ont écrit en faveur du même décret, ont tous gardé l'anonyme. Cet hommage rendu à la liberté nationale a paru digne d'être observé.

Il convient, sans doute, de desirer que la lutte commencée à ce sujet ne se prolonge pas davantage, car les controverses sur d'aussi grands intérêts peuvent devenir fâcheuses, incendiaires, & altérer enfin la concorde dont nous avons tous besoin pour arriver au bonheur. Quelque ombreuse que puisse être la liberté, il n'est pas convenable qu'elle ramasse un brandon de discorde qui a été jetté inconsidérément devant elle.

Les gazettes d'Italie rapportent que les troupes autrichiennes ont élevé deux redoutes à une portée de fusil de Savonne; ce qui cause de l'inquiétude au gouvernement génois.

Des lettres particulières ajoutent qu'il y a un soulèvement considérable en Corse; le vice-roi anglais a publié une proclamation tendant à appaiser cette sédition & à en prévenir les conséquences. Cette nouvelle est donnée comme certaine. D'autres lettres disent que Paoli est à la tête des mécontents, lesquels se sont déjà emparés de Bastia & de Calvi, & qui marchent contre Saint-Florent.

Une personne nouvellement arrivée de Londres, a déclaré qu'au moment de son départ, il y avoit des rassemblemens nombreux & tumultueux dans cette capitale. Des régimens avoient été appelés, & de fortes patrouilles parcouroient les rues; dans plusieurs quartiers toutes les boutiques étoient fermées; le cri qui sortoit de tous les rassemblemens, étoit *plus de guerre, la paix, la paix, etc.*

DU GOUVERNEMENT, DES MŒURS ET DES CONDITIONS EN FRANCE AVANT LA RÉVOLUTION, avec le caractère des principaux personnages du regne de Louis XVI; par M. SENAC DE MEILHAN, ancien intendant de Valenciennes. A Hambourg, et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés. 1 vol. in-8°. Prix, 15 liv., et 18 liv. 10 sols franc de port.

L'auteur de cet ouvrage est très-connu, comme homme d'esprit & même comme écrivain élégant. Quand à ses principes politiques, on les devineroit, quand il ne les avoit pas déjà manifestés. Il s'est sur-tout distingué dans la carrière qui, sous l'ancien régime, conduisoit presque infailliblement aux grandes places tout homme qui joignoit à quelque talent un peu d'intrigue. Il ne manquoit à M. Senac de Meilhan ni le désir ni les moyens d'y parvenir. Il lui auroit fallu beaucoup plus de vertu qu'on n'a droit d'en attendre des ambitieux, pour qu'il pût aimer une révolution qui renverseroit toutes ses espérances, au moment où il étoit près de les réaliser. C'est donc avec toutes les préventions d'un partisan intéressé de la monarchie absolue, qu'il examine l'origine & les progrès de l'ancien gouvernement de France; ce qu'il étoit devenu sous Louis XV & Louis XVI; les hommes qui ont eu l'influence prépondérante sous ces regnes, & les causes qui ont amené la révolution. Dans tout cela, il n'a que des vues superficielles, mais présentées d'une manière agréable, & relevées par des anecdotes & des mots assez piquans. Quant aux jugemens qu'il porte des hommes en place, ils sont dictés souvent par la passion & une insigne mauvaise foi.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen BERLIER.

Séance du 21 fructidor.

Voici le décret relatif aux émigrés de Toulon, rentrés sur le territoire français :

« La convention nationale décrète :

Art. 1^{er}. Ceux qui, après avoir livré le port de Toulon aux Anglais, incendié neuf vaisseaux de ligne & une partie des magasins de l'arsenal, proclamé Louis XVII, combattu pendant quatre mois de siège contre les troupes de la république, se sont retirés sur l'escadre anglaise, & qui seroient rentrés sur le territoire français,

Ne sont point compris dans les dispositions du décret en faveur des citoyens qui ont quitté leur patrie par suite des événemens du 31 mai.

Ils sont déclarés émigrés & seront poursuivis comme tels.

II. Sont pareillement déclarés émigrés ceux qui depuis le 28 août 1793 (vieux style), jour où Toulon a été livré aux Anglais jusqu'au 23 frimaire de la deuxième année républicaine, jour de sa reddition, s'y sont réfugiés, y ont pris les armes pour les puissances coalisées, ou y ont exercé des fonctions au nom de Louis XVII, & qui se seroient également retirés sur l'escadre anglaise.

III. Les autorités constituées du département du Var & de tous les départemens, sont tenus, sous leur responsabilité, de réintégrer & maintenir dans les domaines nationaux qu'ils ont acquis, les citoyens qui en auroient été dépossédés par menaces ou violences de la part desdits émigrés. Toutes poursuites intentées ou tout jugement rendu à ce sujet, sont cassés par le présent décret.

IV. Tous arrêtés des représentans du peuple, tendant à favoriser la rentrée desdits émigrés dans les départemens méridionaux, sont annulés; ceux qui les auroient obtenus sont tenus d'évacuer le territoire de la république dans le délai de trois jours après la publication du présent décret.

V. Le présent décret sera envoyé dans les départemens méridionaux par des courriers extraordinaires.

Un fonctionnaire public se plaint de ce qu'on refuse de l'admettre dans les assemblées primaires parce qu'il n'y a que trois mois qu'il est à Paris.

C'est la loi! crient quelques voix.

D'autres membres observent que tous ceux qui ont voté dans les assemblées primaires de 93 doivent, aux termes des décrets, voter dans les assemblées primaires actuelles, & demandent l'ordre du jour ainsi motivé; il est adopté.

Des militaires qui se trouvent à Paris, se plaignent aussi de ne pouvoir voter dans les assemblées primaires: Aubry s'étonne de ce que ces militaires, non-employés ne soient pas, aux termes des loix & des arrêtés des comités de gouvernement, retournés dans leurs communes.

L'assemblée renvoie leur pétition au comité de salut public.

Colombelle, au nom du comité de sûreté générale, lit un arrêté de la section de Lepelletier, qui met sous la sauve-garde de toutes les assemblées primaires, les citoyens réunis dans ces assemblées, & pour les opinions qu'ils pourroient y prononcer.

Une phrase de cet arrêté dit que tout pouvoir cessant devant les assemblées primaires.

Ce principe paroît dangereux aux comités; ils proposent la permanence de l'assemblée. — Ferme propose cette proposition. — Isabeau demande qu'il soit fait une adresse au peuple, qui contienne l'expression du respect de la convention pour ses droits, mais la forme révolutionnaire où elle est de tenir les rênes du gouvernement, jusqu'à ce qu'on lui ait donné des successeurs, n'importe par quel mode.

Thibaudeau pense qu'il est indigne de la convention d'ouvrir un procès entre elle & une section. Tallien propose qu'elle s'assemble au moins ce soir.

Tallien ajoute qu'il ne s'expliquera pas davantage, qu'il réserve son énergie républicaine pour les circonstances graves où les patriotes vont peut-être se trouver.

Bayeux monte à la tribune. Malgré l'adresse qu'on est venu vous lire, dit-il, les assemblées primaires sont tenues par-tout.

Ces paroles excitent quelque agitation: Chénier reproche la motion de Tallien; elle est décrétée.

L'armée du Nord a accepté la constitution; on lit le procès-verbal de cette acceptation.

Une division de l'armée de Sambre & Meuse l'a acceptée aussi; une députation se présente en son nom.

L'adresse de cette députation menace vivement Paris & lui promet une insurrection plus sérieuse que celle du Calvados, s'il oseroit attenter à la représentation nationale.

Ces députés demandent la permission d'aller fraterniser avec leurs frères du camp.

Tallien relève ces paroles, parce qu'elles contrastent, dit-il, avec les intentions de ceux qui veulent aller, non pas fraterniser avec le camp, mais corrompre; au reste dit-il, si ces ennemis de la chose publique conspirent, ils conspireront contre eux.

L'insertion au bulletin & le renvoi au comité de salut public de l'adresse qui vient d'être lue sont décrétés.

Bourse du 21 fructidor, (7 septembre, v. st.)

Inscriptions	28-30.
Hambourg	8000.
Amsterdam	1- $\frac{5}{16}$.
Bâle	2- $\frac{1}{2}$.
Gênes	4000.
Livourne	4200.
Louis d'or	1155.
Or paraphé	4300.
Argent	5475.
Lingot	2250.
Marc	2090.

Les Souscripteurs et les agens des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Fructidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 livres pour six mois, et 50 livres pour trois mois. Les Abonnés qui n'envoient point ce nouveau prix, recevront seulement la Feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bureau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n^o. 500.